



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion 2009	4
II.	Comptes Consolidés au 31 décembre 2009	21
III.	Comptes Sociaux au 31 décembre 2009	48
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	75
V.	Attestation des Responsables	82



Rapport de gestion 2009

EURO Ressources S.A.

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 31 décembre 2009, notre Groupe était composé des sociétés suivantes :

- ◆ EURO RESSOURCES SA – au capital de 624.964,61 Euros.
- ◆ SOTRAPMAG SARL au capital de 304 898 Euros. EURO Ressources détient 100 % des parts.

SOTRAPMAG ne détient aucune participation dans EURO Ressources.

Les actions de EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société ») sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext de la Bourse de Paris sous le symbole « EUR », et étaient cotées à la bourse de Toronto au Canada jusqu'au 17 juillet 2009, sous le symbole « EUR ».

PRISES DE PARTICIPATION :

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Surinam, exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIERES

Au 31 décembre 2005, les réserves et ressources minières de la mine d'or de Rosebel inventoriées par Cambior Inc, à l'époque, ont été contrôlées par un Expert qualifié, qui a transmis un rapport à EURO conformément au Canadian National Instrument 43-101. Les informations, au 31 décembre 2007, fournies par IAMGOLD ont été vérifiées. Il ressort du rapport de l'Expert Qualifié en date du 15 avril 2008, que l'inventaire minier au 31 décembre 2007 permettait, selon toute vraisemblance, d'anticiper que Rosebel puisse atteindre le seuil des 7.000.000 onces d'or, montant maximum au titre du calcul de la Redevance Rosebel, conformément à l'Accord de participation. Les informations, au 31 décembre 2009, fournies par IAMGOLD en février 2010 ; permettent de considérer qu'il n'y a pas de dépréciation à prendre au titre de l'année 2009, car les réserves/ressources confirment que le seuil des 7.000.000 onces d'or soit dépassé.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site Internet de IAMGOLD dont l'adresse est www.IAMGOLD.com

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 16 mars 2010, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros et ont été préparés selon les normes de comptabilité internationales International Financial Reporting Standards (IFRS) adoptées par l'Union Européenne en ce qui concerne les états financiers consolidés.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES

Bilan Consolidé - Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2009 s'élève à 26.208 milliers d'euros (18.366 milliers d'euros en 2008). Au 31 décembre 2009, les fonds propres consolidés sont positifs de 22.247 milliers d'euros contre des capitaux propres positifs de 12.005 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Résultat Consolidé – Les comptes consolidés annuels du groupe EURO Ressources font apparaître un résultat net consolidé positif de 10.774 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 4.684 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Comptes sociaux d'EURO Ressources – Le résultat net social d'EURO Ressources au 31 décembre 2009 se solde par un bénéfice de 15.683.598 euros contre une perte de 480.544 euros au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2009, la société dégage un résultat financier de -736.339 euros contre un résultat au 31 décembre 2008 de -7.954.801 euros. Les capitaux propres au 31 décembre 2009 sont de 24.778.402 euros contre 9.094.804 euros au 31 décembre 2008.

Comptes sociaux SOTRAPMAG

Le résultat net social de SOTRAPMAG SARL, filiale à 100% de la Société au 31 décembre 2009 se solde par une perte de 501.597 euros contre une perte de 42.169 euros au 31 décembre 2008.

Comparaison des exercices 2009 et 2008 (données consolidées)

En 2009, nos recettes ont atteint 19.452 milliers d'euros, contre 12.437 milliers d'euros en 2008. La quasi-totalité de ces recettes sont imputables aux Redevances sur la mine de Rosebel. La mine d'or de Rosebel a produit 412.491 onces d'or en 2009 (2008 : 331.131 onces d'or), soit une augmentation d'environ 25%. La société continue de bénéficier de l'amélioration de la capacité de production et de l'optimisation de la teneur de coupure et du taux de récupération réalisé par IAMGOLD à la fin de l'année 2008. Cette augmentation en chiffre d'affaire est due également à l'augmentation moyenne du prix d'or sur le marché de Londres qui a atteint \$972.35 l'once d'or comparé à \$871.96 l'once d'or, soit une augmentation de 12 %.

Les frais généraux et charges administratives étaient de 1,76 million € par rapport aux 4,02 millions € de 2008. Hors les coûts supportés en 2008 liés à l'offre publique d'achat et aux coûts d'arbitrage d'IAMGOLD d'un montant de 2,10 millions €, les frais généraux et charges administratives ont baissé de 8 % par rapport à l'exercice précédent. EURO s'efforce de réduire ces coûts, elle a ainsi obtenu en juillet 2009 la radiation de ses actions de la cote du Toronto Stock Exchange, et continue d'étudier des moyens de réduire ses frais généraux et charges administratives.

L'augmentation des dotations aux amortissements, qui s'élèvent à 0,61 million € (contre 0,47 million € en 2008), soit une hausse de 30 %, reflète la hausse de la production d'or de la mine de Rosebel par rapport à 2008.

Nous avons comptabilisé au bilan 2009 un actif d'impôt différé de 0,88 million €, dont 0,85 million € au titre de la comptabilisation à la juste valeur des contrats à terme de couverture sur l'or. Au 31 décembre 2009, il n'y a plus de déficit fiscal reportable.

Le bénéfice net au 31 décembre 2009 qui s'élève à 10,77 millions € (0,17 € par action) est à comparer aux 4,68 millions € (0,08 € par action) au titre de l'année 2008.

LIQUIDITE ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2009, le montant consolidé de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 11,51 millions d'euros. Depuis que la Banque Macquarie a levé les restrictions de crédit sur la Société en août 2009, il n'y a plus aucune restriction sur la trésorerie. Nous estimons que notre capacité d'autofinancement est suffisante pour financer nos besoins opérationnels courants.

Au courant du 4^{ème} trimestre 2009, la société a commencé à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements les plus élevés possible accompagnés d'un niveau de risque approprié

COUVERTURE

Ainsi que l'exigeait notre contrat de prêt avec Macquarie Bank Limited, nous avons conclu en janvier 2005 un premier contrat de vente à terme d'or, lequel nous fait obligation de vendre 5.700 onces d'or à cet établissement financier à la fin de chaque trimestre calendaire à partir du 31 mars 2005 et, par la suite, tous les trois mois jusqu'au 30 juin 2007. Le règlement est effectué à la fin du mois suivant le trimestre calendaire, ce premier contrat a été soldé à son échéance par un dernier règlement intervenu le 31 juillet 2007. Au cours du 3^{ème} trimestre 2005, nous avons conclu un deuxième contrat de vente à terme d'or qui nous faisait obligation de vendre 5.700 onces d'or supplémentaires à Macquarie à la fin de chaque trimestre calendaire à partir du 3^{ème} trimestre 2007 et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

En vertu de ces contrats de vente à terme de gré à gré avec règlement en espèces, quand le cours de clôture moyen de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres pour un trimestre calendaire est inférieur au prix contractuel, l'établissement financier avec lequel le contrat a été conclu doit payer à EURO un montant égal à la différence entre le cours moyen de l'once d'or sur le trimestre et le prix stipulé par le contrat multiplié par le nombre d'onces restant dû au titre du trimestre concerné. Si le prix moyen de l'once d'or du trimestre calendaire précédent est supérieur au prix de l'once d'or stipulé dans le contrat, EURO doit payer à l'établissement financier avec lequel le contrat a été conclu une somme égale à la différence entre le cours moyen et le prix contractuel multipliée par le nombre d'onces restant dû au titre du trimestre concerné. Le prix stipulé par le premier contrat de vente à terme d'or était de 421,00 Dollars US l'once. Il est de 458,50 Dollars US l'once d'or pour le deuxième contrat de vente à terme d'or.

La couverture est structurée de manière à refléter et à compenser le caractère variable du prix de l'or qui a servi à calculer le montant dû à la Société au titre de la redevance Rosebel à concurrence de la part qui lui revient dans la production de 57.000 onces par trimestre.

Durant l'année 2009, la Société a liquidé 2.850 onces d'or, le paiement a eu lieu fin octobre 2009 et la Société a soldé, au cours du 4^{ème} trimestre 2009, la dernière tranche du hedge de 5.700 onces d'or. Le paiement a eu lieu fin janvier 2010.

Règles comptables – Dans le cadre de la réglementation européenne CE n° 1606 / 2002 du Parlement Européen du 19 juillet 2003, les sociétés cotées ont l'obligation d'utiliser le référentiel IFRS pour l'établissement de leurs comptes consolidés à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005.

Les états financiers consolidés du Groupe EURO Ressources, sont donc préparés dans le respect des normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en notes 2.1 à 2.3 des comptes consolidés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES EN 2009

Capitaux propres sociaux

Compte tenu du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui s'élève à un bénéfice de 15.683.598 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2009 à 24.778.402 euros et sont donc supérieur à la moitié du capital social.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

- **Franchissement de seuils** – La Société n'a pas prévu de franchissement de seuils statutaires. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuil.

Evolution du capital – Au 31 décembre 2009 le capital social de la Société s'élevait à 624.964,61 Euros, divisé en 62.496.461 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 Euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 31 janvier 2010

	RÉPARTITION AU 31 JANVIER 2010	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD Corporation	49 986 573,00	79,98%
IAMGOLD-Québec Management Inc	3 469 808,00	5,55%
Public	9 040 229,00	14,47%
Total	62.496.610,00	100,00%

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 31 janvier 2010 aucun actionnaire, autre que IAMGOLD Corporation et IAMGOLD Québec Management Inc. détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Ressources humaines –La société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la société au cours de 2009 sont les suivantes :

Chaque administrateur rémunéré a reçu un annual retainer de USD 16.000 brut, en plus, chaque administrateur rémunéré a reçu USD 1.000 brut par conseil d'administration et USD 750 brut pour des conseils spéciaux auxquels il a participé.

- Monsieur James H. DUNNETT : 7.500 USD versés en 2009 au titre du quatrième trimestre 2008. Monsieur James H. Dunnett a démissionné en tant qu'administrateur le 31 décembre 2008 et en tant que Directeur-Général de la société le 14 janvier 2009. Monsieur Larry E. Phillips, Senior Vice President Corporate Affaires d'IAMGOLD est devenu administrateur le 31 décembre 2008 et Directeur-Général de la société le 14 janvier 2009. Il n'est pas rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur
- Monsieur Donald R. GETTY : 8.025 USD versés en 2009 au titre du quatrième trimestre 2008, 750 USD versés en 2009 au titre du 1er trimestre 2009. Monsieur Donald R. Getty a démissionné en tant qu'administrateur le 14 janvier 2009. En remplacement, Madame Carol T. Banducci, Executive Vice President et Chief Financial Officer d'IAMGOLD est devenu administrateur. Elle n'est pas rémunérée au titre de sa fonction d'administrateur
- Monsieur Ian L. BOXALL : 7.275 USD versés en 2009 au titre du quatrième trimestre 2008, 15.075 USD versés en 2009 au titre de 2009 et 6.300 USD au titre de 2009 versés en 2010 ;
- Monsieur Allan J. Marter : 7.500 USD versés en 2009 au titre du quatrième trimestre 2008, 750 USD versés en 2009 au titre du 1er trimestre 2009. Monsieur Allan J. Marter a démissionné en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration le 14 janvier 2009. En remplacement, Monsieur Paul B. Ohmsted, Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD est devenu administrateur. Il n'est pas rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur
- David A. Watkins : 9.600 USD versés en 2009 au titre du quatrième trimestre 2008, 15.075 USD versés en 2009 au titre de 2009 et 6.300 USD au titre de 2009 versés en 2010 ;

- Monsieur Ian Smith 9.600 USD versés en 2009 au titre du quatrième trimestre 2008, 15.075 USD versés en 2009 au titre de 2009 et 6.300 USD au titre de 2009 versés en 2010

Autorisations d'exploitation accordées pour des titres miniers pour or alluvionnaire à des tierces parties – Au 31 décembre 2009, il n'existe plus aucun AEX en cours de validité sur les PER d'EURO Ressources et de ses filiales.

Par ailleurs, le 13 août 2003, la SOTRAPMAG a signé, avec la société guyanaise COTMIG s.a.r.l., une convention d'exploitation, sous forme de contrat, pour l'exploitation des ressources aurifères alluvionnaires et colluvionnaires, situées à l'intérieur de l'ensemble des huit concessions Sotrapmag de Paul-Isnard. Le projet de contrat soumis à l'Administration, le 3 juin 2003, n'a fait l'objet d'aucune opposition, ni demande de modification de la part de cette dernière. Un avenant au contrat, signé le 23 décembre 2003, autorise la COTMIG à exploiter les gisements de type primaire (filonien entre autre) sur la Concession Elysée (CO3/48) avec des cadences de production ne devant pas excéder 100 tonnes de traitement de minerai par jour.

Un avenant au contrat signé en date du 13 août 2003 entre la société Sotrapmag et la Cotmig (voir point 3.2.2. du Document de Référence) a été signé en date du 15 février 2007. Aux termes de cet avenant il est convenu qu'à compter du 1er juillet 2006 et jusqu'à la fin du contrat, sauf accord préalable et écrit des Parties, le montant de la redevance mentionné à l'article 5.2.2. du contrat est porté de 4% à 8% de la Valeur Nette d'or affiné produit par Cotmig.

Le contrat entre la SOTRAPMAG et la COTMIG s.a.r.l., est arrivé à échéance le 13 août 2008 et n'a pas été renouvelé à l'issue de son terme contractuel, aucune redevance n'a donc été facturée au cours de l'exercice 2009.

Enfin, suite à la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit toucher une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l'once. Ces paiements seront plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre de l'exercice 2009, la Société a perçue des redevances s'élevant à 195 000 Euros.

Projets d'exploration – Suite à la restructuration intervenue en 2004 et à la l'acquisition de la Redevance Rosebel, début 2005, la Société détenait au 31 décembre 2009, directement ou indirectement par sa filiale, la SOTRAPMAG s.a.r.l., des titres miniers sur les sites Paul-Isnard et un droit à Redevance sur la mine de Gross Rosebel au Surinam.

PAUL-ISNARD

Le dossier de demande de premier renouvellement du Permis Exclusif de Recherches de Paul-Isnard ("PER"), dont la première période de validité prenait fin le 1^{er} décembre 2002, a été déposé le 30 juillet 2002 auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le 24 avril 2003, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable.

Le 6 janvier 2006, un avenant à la première demande de renouvellement a été déposé auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie afin de réduire la surface du permis à 140 km². Par un arrêté en date du 17 février 2006 ; le PER a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2007.

Conformément à la réglementation applicable, la Société a déposée le 30 juillet 2007 auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières - Direction des Ressources Energétiques et Minérales, une demande de deuxième renouvellement du PER pour une durée de trois ans.

Le 21 février 2008, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable. Le dossier a été transmis au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières - Direction des Ressources Energétiques et Minérales et est en cours d'instruction.

Le 15 septembre 2008, EURO a déposé auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable ("MEDAD") les dernières pièces nécessaires afin de permettre l'instruction du dossier de demande de deuxième renouvellement du PER. Le renouvellement du PER est demandé pour une période de 3 ans, expirant en novembre 2010, et est conditionné à un engagement de dépense d'exploration à hauteur de 600.000 euros.

Le Conseil Général des Mines dans sa séance du 10 décembre 2008 a donné un avis défavorable à la demande de deuxième renouvellement du PER.

Par un arrêté en date du 19 janvier 2010, le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat a prolongé la validité du PER jusqu'au 30 novembre 2010, compte tenu d'un engagement minimal de 600 000 euros.

Notre Société a signé en date du 26 mars 2007 avec la société Golden Star un Protocole d'Accord portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star a propos des concessions et du Permis d'Exploration et de Recherche (« PER ») Paul Isnard, (les «Propriétés»), dont EURO est propriétaire en Guyane française.

Les principaux termes de cet accord étaient :

- Au titre de la production sur les Propriétés, EURO devait recevoir des redevances calculées de la manière suivante :
 - 10% sur les 2 premiers millions d'onces produits,
 - 5% sur les 3 millions d'onces produits suivants,multipliés, dans les deux cas, par le Cours du Marché de l'Or au-delà de 400 USD/once.
- D'ici novembre 2007, Golden Star, devait dépenser 1.215.000 Euros sur le PER Paul Isnard détenu par EURO.
- Golden Star s'était engagée à réaliser, dans les 12 prochains mois, une étude de faisabilité sur au moins une des Propriétés.
- Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, Golden Star pensait commencer la production commerciale d'ici 30 mois.
- Au cas où la production commerciale devait être retardée, Golden Star devait verser des avances sur redevance s'élevant à 1.000.000 USD par an.
- Golden Star a renoncé à la clause de retour à meilleure fortune liée à l'abandon de créance octroyée en 2004 dans le cadre de la réorganisation, la dette de 8,5 millions d'USD est donc définitivement abandonnée.

Dans le cadre de cet accord signé, Golden Star a dépensé en exploration sur le PER avant le 30 novembre 2007, une somme supérieure à 1.215.000 Euros.

Le 25 septembre 2008, une procédure contentieuse concernant les propriétés Paul Isnard détenues par EURO et sa Filiale en Guyane Française a débuté au Canada (Colombie Britannique) entre EURO et Golden Star Resources Ltd. ("Golden Star"). EURO a demandé à la Cour de constater le refus de Golden Star d'honorer le contrat d'option relatif à Paul Isnard et l'octroi de dommages et intérêts de la part de Golden Star.

Le 26 septembre 2008, Golden Star a déposé un recours au Canada (Ontario), réclamant le transfert à son bénéfice des propriétés Paul Isnard. A défaut du transfert des propriétés Paul Isnard, Golden Star demande une compensation financière.

Les parties ont entrepris des pourparlers, qui ont abouti le 18 novembre 2009, à la signature d'un accord avec Golden Star afin de mettre un terme au litige («l'Accord»).

Aux termes de l'Accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de SOTRAPMAG ainsi que les droits d'Euro sur le PER, à Golden Star ; en échange la Société percevra une redevance indexée sur l'or extrait des propriétés Paul Isnard. La redevance, initialement acceptée par les 2 parties, est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multipliée par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'once et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'once.

Golden Star a informé la Société, en décembre 2009, qu'elle se substituait la société Auplata SA dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence Auplata qui reprend l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

La cession de la totalité des parts sociales de SOTRAPMAG devrait avoir lieu en Juin 2010, à condition d'obtenir l'accord préalable des autorités françaises.

Sur la base la transaction entre Golden Star et Auplata SA portant sur les actifs Paul Isnard et deux autres concessions situées en Guyane française, la Société a estimé que la valeur des propriétés Paul Isnard était de 1 047 K€ (523 K€ pour le PER et 523 K€ pour les concessions).

Du fait de la signature de l'Accord, la valeur recouvrable du PER doit être revue à la date du 31 décembre 2009. Pour information, les concessions n'ont pas de valeur comptable. Dès lors, à la date du 31 décembre 2009, la Société a repris la provision pour dépréciation du PER pour 523 K€ dans ses comptes consolidés.

ROYALTY GROSS ROSEBEL

Les informations, au 31 décembre 2007, fournies par IAMGOLD ont été vérifiées par une Personne Qualifiée qui a préparé un rapport pour EURO selon les termes de la norme Canadienne NI 43-101.

Au vu des informations rendues publiques par IAMGOLD au 31 décembre 2007, il ressortait du rapport de l'Expert Qualifié en date du 15 avril 2008, que l'inventaire minier au 31 décembre 2007 permettait, selon toute vraisemblance, d'anticiper que Rosebel puisse atteindre le seuil des 7.000.000 d'onces d'or, montant maximum au titre du calcul de la Redevance Rosebel, conformément à l'Accord de participation, Monsieur Carter précisait dans son rapport daté du 15 avril 2008 :

«Dans des circonstances normales, EURO devrait percevoir la totalité des redevances applicables au montant maximum de 7.000 000 d'onces. »

Au 31 décembre 2009, un inventaire des réserves et ressources de la mine d'or de Rosebel a été réalisé par IAMGOLD conformément à la norme Canadienne NI 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD, les réserves s'établissaient au 31 décembre 2009 a : :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces au 31 décembre 2009
Réserves Prouvées	2.787.000
Réserves probables	2.307.000
Ressources Indiquées	7.231.000
Ressources Inférées	941.000

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières inférées : Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

De l'information complémentaire concernant le calcul des ressources sont disponibles sur le site de IAMGOLD www.iamgold.com.

La Redevance Gross Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2009 s'est élevée à 412.491 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2010 de 400.000 à 420.000 onces.

La Royalty Gross Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la

production de la mine, les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la Redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine de Rosebel et le cours de l'or de l'après midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 Dollars US par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerais en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 Dollars US par once pour le minerai en « roche dure ».

Risques environnementaux

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE et de l'Office National des Forêts. La Société et sa filiale n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elles ne sont pas soumises directement à cette réglementation.

Néanmoins, depuis plus de 10 ans, la plupart des sites aurifères de Guyane, pour ne pas dire tous, font l'objet d'une invasion massive et continue de la part de nombreux orpailleurs clandestins, principalement d'origine brésilienne, mais également Surinamaïse.

Les sites aurifères détenus par la Société ou sa filiale n'échappent pas à cette invasion.

Ces orpailleurs travaillent, de façon anarchique, soit à l'aide de pompes dans des chantiers situés dans les vallées pour l'exploitation de l'or alluvionnaire, soit à l'aide de détecteurs de métaux (et, depuis peu, à l'aide de broyeurs) sur les filons de quartz aurifère situés sur les collines, dans un non respect total de l'environnement (déforestation incontrôlée, non respect du circuit de l'eau, pollution au mercure, débris, chasse intensive et incontrôlée). Certains orpailleurs illégaux sont équipés de matériel lourd (pelleteuses). À Paul-Isnard notamment (secteur d'Elysée, notamment aux alentours des criques « Infirme » et « Bœuf-Mort »), des galeries et des puits d'une profondeur de plusieurs dizaines de mètres ont été ouverts et présentent un réel danger.

En plus de ce pillage manifeste des ressources en or de la Société, cet orpillage clandestin va de pair avec une insécurité grandissante, liée à la circulation de bandes armées.

Meurtres, braquages et attaques à main armée, vols d'or, trafics d'armes, commerces illicites, prostitution, circulation de drogues dures, ... sont monnaie courante sur ces sites.

Cette situation a été dénoncée continuellement et à plusieurs reprises par des plaintes déposées auprès de l'Administration de Guyane (Préfecture et Procureur de la République), pour chacun des sites concernés. Ces plaintes ont été suivies d'interventions des forces de l'ordre dans le cadre notamment de l'opération « Harpie » qui, malheureusement, se sont révélées, jusqu'ici, sans réelle efficacité sur le terrain.

La Société ayant été informée de l'augmentation de l'activité de mineurs clandestins sur le site de Paul Isnard, EURO a déposé le 8 septembre 2008 une nouvelle plainte contre X auprès de Monsieur le procureur de la république près le tribunal de grande instance de Cayenne (enregistrée le 11 septembre 2008), demandant l'assistance des pouvoirs publics pour réduire ces activités. Afin de répondre à cette situation, EURO a également fait appel à des consultants pour qu'ils préconisent dans un rapport les actions les plus adaptées à entreprendre. Cette activité clandestine sur le site de Paul Isnard ayant à nouveau augmenté au cours du dernier trimestre 2008, la Société a fait appel début 2009 à un prestataire extérieur afin de sécuriser le site de Paul

Isnard par :

- a) L'établissement de rondes régulières sur le site de Paul Isnard ;
- b) L'établissement de comptes-rendus relevant la présence des « clandestins » sur le site de Paul Isnard avec relevé des positions GPS ;
- c) La préparation du rapport nécessaire permettant à la Société de compléter et mettre à jour la Plainte afin que les actions nécessaires puissent être prises par les autorités compétentes pour garantir les intérêts de la Société sur le site de Paul Isnard.

Il va sans dire que ce pillage des ressources aurifères de sub-surface (aussi bien en alluvionnaire qu'en primaire), les problèmes environnementaux et cette insécurité constituent des éléments extrêmement négatifs pour les compagnies minières, dépréciant considérablement la valeur des projets affectés par ces pratiques, restreignant les possibilités de reprise des travaux de terrain, car mettant en danger les équipes de prospection.

Du fait de l'Accord mentionné au paragraphe « Projet d'Exploration » ci-dessus, les huit concessions appartenant à Sotrapmag, devrait être transférées d'ici juin 2010 à la Société Auplata, la Société ne gardant que le PER qui arrive à échéance fin novembre 2010.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2010, et à supposer que l'augmentation attendue de la production de Rosebel soit atteinte et que les cours élevés actuels du prix de l'or se maintiennent, la redevance Rosebel devrait procurer à la Société une augmentation de sa trésorerie par rapport à 2009. La situation nette de trésorerie continuera à s'améliorer du fait de la fin du règlement des contrats de couverture sur l'or. La situation nette de trésorerie augmentera également du fait du remboursement intégral du solde de la dette envers Macquarie. Nous estimons que notre capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer nos besoins d'exploitation, en ce compris le remboursement programmé de la dette.

DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices il n'a pas été distribué de dividendes, ni de revenus éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ni de revenus non éligibles à cette même réfaction.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui s'élève à 15.683.598,00 euros de la manière suivante :

- Bénéfice net comptable	15.683.598,00 Euros
- Sur lequel se déduit le montant du Poste « Report à nouveau »	(38.611.249,00) Euros
- Soit un solde du Poste « Report à Nouveau » ramené à	(22.927.651,00) Euros
- Sur lequel est imputé le Poste « Réserves Réglementées » à hauteur de	30.126,00 Euros
Qui est ainsi ramené à	0,00 Euros

Le montant du poste « Report à nouveau » est ainsi ramené de (38.611.249,00) Euros à (22.897.525,00) Euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

DISTRIBUTION DE PRIME D'EMISSION

Le compte "Prime d'Emission" s'élevant à 47.050.873,00 euros nous vous proposons de distribuer une somme globale de 17.499.009,08 Euros prélevée sur ce poste tel qu'il apparaît dans les comptes de la Société au 31 décembre 2009. En conséquence, le montant revenant à chacune des 62.496.461 actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale serait fixé à 0,28 € par action. Nous vous proposons que la mise en paiement soit le 25 mai 2010. Cette distribution de prime d'émission ne sera pas soumise à impôts (ni retenue à la source, ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les sociétés).

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il y a eu une nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il s'agit d'une convention de prestations de services et de gestion (notamment les services de gestion exécutive, gestion prévisionnelle et développement de l'activité, gestion de la trésorerie et des investissements, assistance comptable, financière, secrétariat général, relations avec les investisseurs et communication avec les actionnaires, relations avec les autorités gouvernementales, gestion des risques, services juridiques et fiscaux, support technique et géologique, ressources humaines et gestion du personnel, et services logistiques et d'approvisionnement) entre la Société et la société IAMGOLD, qui détient plus de 10% du capital de la Société, dont le principe a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2009, signée le 1^{er} février 2009 avec prise d'effet au 1^{er} février 2009, mais non approuvée et ratifiée par le Conseil d'Administration préalablement à sa signature et sa date d'effet le 1^{er} février 2009. Cette convention n'ayant pas été approuvée et ratifiée par le Conseil d'Administration préalablement à sa date d'effet le 1^{er} février 2009, elle doit être considérée comme n'ayant pas reçu l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et fera donc l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes et sera soumise à la ratification des actionnaires. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DECEMBRE 2009

NEANT

DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2009, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

A la date des présentes, le conseil d'administration d'EURO compte six administrateurs :

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Larry E. Phillips Toronto, Ontario, Canada Directeur Général depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 31 décembre 2008 ⁽³⁾	0
David H. Watkins ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2009	Président et Directeur-General de Atna Resources, Vancouver, British Columbia, Canada.	Administrateur depuis le 6 octobre 2006 ⁽³⁾	0
Carol T. Banducci Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Executive Vice President et Chief Financial Officer d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Paul B. Olmsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ Grand Caïman, Iles Caïmans Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat. Jusqu'en 2002, associé senior, Boxalls, cabinet d'avocats	Administrateur depuis le 15 avril 2005 ⁽³⁾	0
Ian Smith ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008	« <i>President and Chief Executive Officer</i> » de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007; Administrateur de Crosshair Mining and Exploration Ltd. Depuis 2006; Administrateur de Excelsior Mining Corp. depuis 2007; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).	Administrateur depuis le 14 mars 2008 ⁽³⁾	0

(1) Membre du Comité des Rémunérations.

(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.

(3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGOA d'approbation des comptes.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de MM Larry E. Phillips, Paul B. Olmsted, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith et de Mme Carol T. Banducci pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Par un arrêté en date du 19 janvier 2010, le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat a prolongé la validité du PER jusqu'au 30 novembre 2010, compte tenu d'un engagement minimal de 600 000 euros.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

Voir les notes 3 et 10 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31.12.2009 (Euros)	31.12.2008 (Euros)
Total des dettes	1.348.344	3.921.027
Capitaux propres	24.778.402	9.094.804
Ratio	5,44%	43,11%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	19.363.058	12.233.484
Ratio	6,96%	32,05%
Actif circulant	17.233.342	4.553.706
Ratio	7,82%	86,10%

(1) compte tenu de l'activité de la Société il convient de prendre en compte le Chiffre d'affaires net ainsi que les « autres Produits » correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	Factures non échues	Factures à 30 jours	Factures à 60 jours et plus
	(€)	(€)	(€)
31 décembre 2009	11 980	9 142	7 954

*
* *

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels et consolidés, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution d'une partie de la prime d'émission et, s'il y a lieu, donner quitus à votre Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes, à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société, à ratifier une nouvelle convention réglementée.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 16 mars 2010

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2009	2008	2007	2006	2005
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social	624.965	624 965	605 914	504 428	494 028
-Nombre d'actions existantes	62.496.461	62 496 461	60 591 460	50 442 884	49 402 884
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	0	0	1 075 000	800 000	687 000
II. Opérations et résultat de l'exercice					
-Production vendue					
-Production immobilisée	0	0	0	0	0
-Résultat avant impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements et aux provisions	16 696 118	82 656	-4 377 366	1 007 147	826 353
-Impôt sur les sociétés	958.748	0	0	0	0
-Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
-Résultat après impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements et aux provisions	15.683.598	-480 544	-733 824	993 605	- 395 980
-Résultat distribué	17.499.009	0	0	0	0
III. Résultat par action					
-Résultat après impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion mais avant dotation aux amortissements et aux provisions	+0,2518	+0,001	-0,072	0,020	0,016
-Résultat après impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements	+ 0,2509	-0,008	-0,012	0,02	-0,008
fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements et aux provisions					
-Dividendes attribués à chaque action(1)	0,28 €	0	0	0	0
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	1
-Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	20 172
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	0	0	0	0	4 197

(1) il s'agit d'une distribution d'une partie de la prime d'émission non imposable



Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

I.	Bilan consolidé	22
II.	Compte de résultat consolidé	23
III.	État du résultat global	24
IV.	Tableau consolidé des flux de trésorerie	25
V.	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	26
VI.	Notes aux états financiers consolidés	
	1 Informations générales	27
	2 Principales méthodes comptables et présentation	28
	3 Gestion du risque financier	35
	4 Immobilisations incorporelles	37
	5 Immobilisations corporelles	38
	6 Créances clients et autres actifs courants	39
	7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	39
	8 Capital social	39
	9 Paiements fondés sur des actions	40
	10 Passifs financiers	40
	11 Dettes fournisseurs et autres passifs courants	41
	12 Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels	41
	13 Charges opérationnelles	42
	14 Produits et charges financiers	42
	15 Dotation aux amortissements/reprise de provisions	43
	16 Impôts	43
	17 Résultat par action	44
	18 Parties liées	44
	19 Actifs détenus en vue de la vente	45

I Bilan consolidé (en milliers d'euros)

	Notes	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
ACTIFS NON COURANTS		<u>€ 8 409</u>	<u>€ 13 812</u>
Immobilisations incorporelles	4	7 525	8 256
Immobilisations corporelles	5	-	1
Autres actifs financiers		-	3
Impôts différés	16.3	884	5 552
ACTIFS COURANTS		<u>€ 17 799</u>	<u>€ 4 554</u>
Créances clients et comptes rattachés	6	5 689	3 016
Autres actifs courants	6	35	1 070
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	11 509	468
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	19	567	-
TOTAL DES ACTIFS		<u>€ 26 208</u>	<u>€ 18 366</u>
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		<u>€ 22 247</u>	<u>€ 12 005</u>
Capital émis	8	625	625
Primes d'émission	8	46 976	46 976
Autres réserves		(36 127)	(40 280)
Résultats non distribués		10 774	4 684
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>€ 22 247</u>	<u>€ 12 005</u>
PASSIFS COURANTS		<u>€ 3 961</u>	<u>€ 6 361</u>
Instruments financiers dérivés	10	2 550	2 440
Autres dettes financières	10	-	2 566
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	180	1 258
Autres passifs	11	208	97
Impôt sur le résultat	11	958	-
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	19	65	-
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>€ 26 208</u>	<u>€ 18 366</u>

II Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Pour l'exercice clos le	
		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits des activités ordinaires	12	19 452	12 437
Charges opérationnelles	13	(1 765)	(4 023)
<i>Charges liées à l'arbitrage avec IAMGOLD</i>	13	(6)	(137)
<i>Charges liées à l'offre publique d'achat non sollicitée d'IAMGOLD</i>	13	-	(1 971)
Dotation aux amortissements	15	(612)	(468)
Reprise de provisions	15	538	-
RÉSULTAT OPERATIONNEL		<u>€ 17 613</u>	<u>€ 7 946</u>
Produits financiers	14	44	206
Charges financières	14	(1 239)	(1 161)
RÉSULTAT FINANCIER		<u>€ (1 195)</u>	<u>€ (955)</u>
RÉSULTAT AVANT IMPOT		<u>€ 16 418</u>	<u>€ 6 991</u>
Impôt sur le résultat	16	(5 644)	(2 307)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>€ 10 774</u>	<u>€ 4 684</u>
Résultat net		<u>€ 10 774</u>	<u>€ 4 684</u>
RÉSULTAT PAR ACTION			
de base	17	€ 0,172	€ 0,077
dilué		€ 0,172	€ 0,077

III État du résultat global (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le		
	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		10 774	4 684
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Écarts de conversion		(533)	118
<i>Autres éléments du résultat global de la période</i>		<i>(533)</i>	<i>118</i>
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		<u>€ 10 242</u>	<u>€ 4 802</u>

IV Tableau consolidé des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le		
	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES		10 774	4 684
<i>Élimination des charges sans incidence sur la trésorerie et/ou non liées aux activités opérationnelles :</i>			
Dotations aux amortissements et provisions	15	612	468
Impôt sur le résultat	16	5 644	2 307
Instruments financiers dérivés	14	1 178	(52)
Charge liée aux options sur actions		-	67
Amortissement des coûts d'emprunt	15	(538)	-
Reprise de provisions (PER)			
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AVANT VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		17 670	7 511
Variation des créances clients et des autres actifs courants			
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		(1 795)	(660)
		(906)	(790)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(2 702)	(1 451)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		€ 14 969	€ 6 061
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	-
TRÉSORERIE NETTE (ABSORBÉE) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		€ -	€ -
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire		-	1 361
Remboursement d'instruments financiers dérivés		(3 534)	-
Remboursement d'emprunts		-	(2 178)
Règlement anticipé d'instruments financiers dérivés		-	(5 199)
TRÉSORERIE NETTE (ABSORBÉE) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		€ (3 534)	€ (6 016)
Incidence des variations de cours des devises		(392)	(134)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		€ 11 043	€ (89)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		468	557
TRÉSORERIE À LA CLOTURE		11 511	468
AUGMENTATION/(DIMINUTION)		11 043	(89)

V Tableau des variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2008	606	45 634	(40 464)		5 776
Augmentation de capital	19	1 342			1 361
Options émises			67		67
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2008			118	4 684	4 802
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	625	46 976	(40 279)	4 684	12 005
Affectation du résultat			4 684	(4 684)	-
Solde au 31 décembre 2008 après affectation du résultat	625	46 976	(35 595)	-	12 005
Augmentation de capital	-	-			-
Options émises			-		-
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2009			(533)	10 774	10 242
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	625	46 976	(36 128)	10 774	22 247

VI Notes aux états financiers consolidés

1) Informations générales

1.1) Euro Ressources SA

Le groupe EURO Ressources est constitué de la société mère, EURO Ressources SA (« EURO », « la Société » ou « le Groupe ») et de sa filiale Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.R.L. (« SOTRAPMAG »), qu'elle détient à 100 %. EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

À compter du 2 décembre 2008, IAMGOLD est devenue la société mère d'EURO en acquérant 43,4 millions d'actions (71,6 % de la Société) lors d'une offre publique d'achat couronnée de succès. L'offre a ensuite été réouverte et au 31 décembre 2008, après avoir acquis des actions supplémentaires, IAMGOLD détenait 52,8 millions d'actions, soit 84,5 % du capital de la Société. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, IAMGOLD a acquis des actions supplémentaires de la Société, portant sa participation dans le capital de la Société à environ 86 %.

Au cours du deuxième trimestre 2009, EURO a demandé le retrait de ses actions ordinaires de la cote officielle de la Bourse de Toronto en raison du faible volume de transactions. Le retrait de la cote officielle de la Bourse de Toronto a pris effet le 17 juillet 2009 en fin de journée. Les actions ordinaires d'EURO sont toujours cotées à Paris sur NYSE Euronext sous le symbole « EUR ».

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 16 mars 2010 par le conseil d'administration.

1.2) Description des activités

Le Groupe opère dans le secteur des mines aurifères.

En 2004, EURO a finalisé l'acquisition de droits de redevances sur la mine Rosebel au Suriname, exploitée par IAMGOLD Corporation. Jusqu'à son rachat par IAMGOLD fin 2008, EURO avait pour politique d'acquérir de nouveaux droits de redevance sur des activités de même nature dans le secteur des mines d'or.

La principale source de revenus du Groupe est constituée des redevances liées à l'activité de la mine Gross Rosebel. Cette activité n'a aucun caractère saisonnier ou cyclique. Les redevances payées à EURO dépendent du volume de la production d'or de la mine et de l'évolution du cours de l'or.

1.3) Liste des sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2009, les états financiers consolidés comprennent les comptes d'EURO et de sa filiale. Le périmètre de consolidation du Groupe n'a connu aucune variation en 2009 :

Société	EURO Ressources SA	SOTRAPMAG SARL
N° SIRET	390 919 082 00029	339 146 284 00015
Siège social	23 rue du Roule 75001 Paris France	859 Rocade du Baduel Cayenne, Guyane française 97300
Méthode de consolidation 2009	Société mère	Intégration globale
Méthode de consolidation 2008	Société mère	Intégration globale
% de contrôle en 2009	Société mère	100 %
% de contrôle en 2008	Société mère	100 %
% d'intérêt en 2009	100 %	100 %
% d'intérêt en 2008	100 %	100 %

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Au 31 décembre 2009, ces normes diffèrent des IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) dans la mesure où les normes et interprétations ci-après n'ont pas encore été approuvées par l'Union Européenne :

- IAS 24 – Information relative aux parties liées (version publiée par l'IASB le 4 novembre 2009)
- Amendements à IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants
- IFRS 9 – Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs financiers

Au 31 décembre 2009, ces normes, amendements et interprétations n'étaient pas encore entrés en vigueur ou n'étaient pas applicables à EURO.

Par conséquent, ces états financiers consolidés sont également préparés conformément aux IFRS telles qu'approuvées par l'IASB.

Les états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2009 ont été établis selon le principe des coûts historiques ajustés par la réévaluation des passifs financiers incluant les instruments dérivés à leur juste valeur via le compte de résultat.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables dont les principales sont décrites en Note 2.3.

EURO, qui est une société française, prépare et présente ses états financiers en euros (€). Toutefois, la monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, qui est la devise dans laquelle sont libellées ses principales transactions, comme les redevances. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains (\$) dans ces états financiers.

2.1.1 Interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2009

Les amendements, révisions et interprétations suivants sont devenus d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- IAS 1 R - Présentation des états financiers - présentation révisée

La norme révisée interdit la présentation d'éléments des produits et des charges (c'est-à-dire les variations des capitaux propres qui ne sont pas dues à des transactions avec les propriétaires) dans le tableau de variations des capitaux propres, et impose que les variations des capitaux propres qui ne sont pas liées à des transactions avec les propriétaires soient présentées séparément de celles qui proviennent de transactions avec les propriétaires. Toutes les variations des capitaux propres qui ne sont pas liées à des transactions avec les propriétaires doivent être présentées dans un état des performances.

Les entités peuvent choisir de présenter un état des performances (l'état du résultat global) ou deux états (le compte de résultat et l'état du résultat global).

Le Groupe a opté pour la présentation de deux états : un compte de résultat et un état du résultat global. Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux exigences révisées en matière de présentation d'information.

IFRS 8 – Secteurs opérationnels

IFRS 8, qui remplace IAS 14, « Information sectorielle », impose que la présentation des informations sectorielles soit basée sur une « approche de la direction » similaire à celle utilisée aux fins du reporting interne. Un seul secteur à présenter a été identifié, à savoir les produits des redevances sur les mines aurifères.

Les révisions, interprétations et amendements suivants ne sont pas applicables à EURO ou n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des informations financières d'EURO :

- Amendements à IAS 23 – Coûts d'emprunt
- Amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et à IAS 1 - Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation
- Amendements à IAS 39 – Eléments éligibles à la couverture
- Amendements à IAS 39 et IFRIC 9 – Dérivés incorporés
- Amendements à IFRS 1 et à IAS 27 - Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- Amendements à IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 11 – IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle
- IFRIC 14 – IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

2.1.2 Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les normes, amendements aux normes et interprétations ont été publiés mais ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et n'ont pas été adoptés par anticipation. Les normes suivantes ne sont pas applicables à EURO :

- Premier projet annuel d'amélioration des IFRS
- IFRS 3 R – Regroupements d'entreprises
- IFRIC 12 – Accords de concession de services
- IFRIC 15 - Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients

2.2) Méthodes de consolidation

Une filiale est une entité sur laquelle la société mère, EURO, exerce un contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées en suivant la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société mère. Les filiales sortent du périmètre de consolidation dès lors que le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés en consolidation. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les résultats des filiales consolidées acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de leur acquisition ou jusqu'à la date de leur cession, selon le cas.

2.3) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des actifs et passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures du Groupe tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses, comprennent la valorisation des droits Rosebel, la dépréciation éventuelle des actifs non courants, l'évaluation des contrats de couverture, les impôts différés et le plan dont le paiement est fondé sur des actions.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2.4) Conversion des états financiers libellés en devises

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la société mère.

L'analyse des flux significatifs dans l'environnement du Groupe indique que la monnaie fonctionnelle de celle-ci est le dollar américain. En effet, les transactions les plus significatives telles que les produits des redevances et les passifs dérivés sont réalisées en dollars.

Détermination de la monnaie de présentation

La société mère, EURO est une société de droit français. Elle se trouve donc dans l'obligation d'établir ses comptes consolidés en euros. Dès lors, l'euro a été défini comme étant la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Tenue et présentation des comptes des sociétés consolidées

Les états financiers individuels de chaque société du Groupe sont tenus et établis dans leur monnaie fonctionnelle ou locale respective :

- EURO : en dollars américains
- SOTRAPMAG : en euros

Et chacun d'entre eux est présenté en euros.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en comptabilité pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction.

En pratique, les sociétés tenant leur comptabilité en dollar américain, convertissent toutes leurs transactions au cours du jour de la transaction.

Règles d'évaluation

Afin de présenter des états financiers consolidés en euros, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros à partir des comptes individuels établis en monnaie fonctionnelle.

Pour ce faire, il faut distinguer les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que les capitaux propres qui ne suivent pas les mêmes principes de consolidation.

➤ Actifs et passifs

Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture de chacun de ces bilans ;

➤ Produits et charges

Les produits et les charges pour chaque compte de résultat sont convertis à un cours moyen de la période ;

➤ Capitaux propres

Les capitaux propres sont convertis sur la base du cours de change à la date de la transaction.

➤ Écarts de conversion

Les écarts de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les capitaux propres.

2.5) Information sectorielle

L'information sectorielle publiée se décline à deux niveaux.

Premier niveau :

L'information par secteur d'activité : le seul secteur identifié est celui des produits des redevances sur les mines d'or.

Second niveau :

L'information par secteur géographique : le seul secteur significatif identifié est le Canada. Les redevances Rosebel sont issues du Canada et représentent 98 % des produits opérationnels.

2.6) Immobilisations incorporelles

Frais de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation comprennent l'ensemble des frais d'exploration minière engagés sur Paul Isnard, y compris les frais financiers y afférents. Ces immobilisations sont entièrement dépréciées depuis 1999.

Logiciels

Les logiciels correspondent à une immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est définie. De ce fait, ils sont amortis sur une durée d'utilité qui varie de 1 à 3 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ; et
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année et de la valeur comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

2.7) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle est réparti entre chacun de ses éléments significatifs correspondant à une composante pour laquelle une durée spécifique d'utilité a été déterminée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée attendue d'utilité de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

5) Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations prospectives sont comptabilisés, le cas échéant.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable de l'actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable.

2.8) Perte de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement chaque année au 31 décembre pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

2.9) Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts et cautionnements.

2.10) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité.

Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables ; les actifs d'impôt différé sont, pour leur part, comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. Ainsi, les déficits reportables de chaque entité sont comptabilisés en actif d'impôt différé s'il existe une probabilité suffisante de les imputer sur des bénéfices imposables futurs.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue sur une base trimestrielle.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui seront applicables, selon les prévisions, à la période au cours de laquelle les passifs d'impôt différé seront réglés ou les actifs d'impôt différé réalisés.

2.11) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui correspond en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.12) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des liquidités, des dépôts bancaires à vue et des autres placements, dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les éventuels découverts bancaires figurent au passif courant du bilan.

2.13) Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.14) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine et sont réévalués le dernier jour de chaque trimestre sur la base du cours de l'or (« London PM gold price ») en dollars américains. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes y afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

La Société n'applique pas la comptabilité de couverture de sorte que les variations de juste valeur d'instruments dérivés sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en résultat financier.

La juste valeur d'un instrument dérivé est classée en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle du sous-jacent est inférieure à 12 mois.

2.15) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

2.16) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits d'activités ordinaires. Les redevances dépendent des ventes ou du volume de la production d'or, ainsi que du cours réalisé de l'or ou du fixage des cours de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres (*London Bullion Market*). Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.17) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires, les emprunts et les comptes courants. Ils comprennent également les profits/pertes de change sur les transactions de financement et opérationnelles, ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés.

2.18) Paiements fondés sur des actions

La Société a mis en place un plan d'option de souscription d'actions autorisant le conseil d'administration à octroyer à certains dirigeants, cadres et employés de la Société et de sociétés du Groupe auquel elle appartient, des options de souscription d'actions.

Ce plan d'attribution d'options prévoit que le nombre maximal d'actions pouvant être émises pour les actionnaires en application du Plan s'élève à 6 059 146 actions ordinaires. Les options peuvent être exercées sur une période de 10 ans et la période d'acquisition des droits peut aller jusqu'à 3 ans.

La juste valeur des options octroyées est comptabilisée en charge opérationnelle au moment de l'acquisition des droits.

À chaque date de clôture, l'entité comptabilise le nombre d'options exerçables et non exerçables en circulation, et celles auxquelles il a été renoncé ou qui ont expiré pendant la période de reporting.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « primes d'émission » (sommes perçues nettes de la valeur nominale et des coûts de transactions directement attribuables).

3) Gestion du risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers : le risque de marché (principalement le risque de variation du cours de l'or, le risque de change et le risque de variation de valeur des instruments dérivés en raison de l'évolution des taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité (investissement de la trésorerie excédentaire).

Le programme de gestion des risques du Groupe, qui suit la volatilité des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. La production attribuable aux redevances Rosebel en 2009 s'élève à environ 404 000 onces et devrait s'établir à près de 400 000 onces en 2010. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations des cours moyens trimestriels sur les revenus d'EURO, sur la base d'une production attribuable de 404 000 onces :

Variation du cours de l'or en onces - moyenne par trimestre	\$ 25	\$ 50	\$ 75	\$ 100
Variation des produits des redevances	\$ 1 010 000	\$ 2 020 000	\$ 3 030 000	\$ 4 040 000

Variation des dérivés

Dans le cadre de son programme de gestion des risques, le Groupe a conclu des contrats de vente à terme d'or qui reflètent la méthode de calcul du cours de l'or applicable aux calculs des redevances Rosebel pour le trimestre civil concerné (voir Note 10). A la fin de chaque trimestre civil, le contrat de vente à terme concerné est dénoué et la différence entre le cours de liquidation pour ce trimestre et le cours contractuel de 458,50 \$ l'once est réglée. Au 31 décembre 2009, il restait des contrats d'instruments dérivés sur 5 700 onces d'or à 458,50 \$ l'once ; ces contrats ont été dénoués fin janvier 2010 (voir la Note 10).

3.1.2) Risque de change

EURO est une société française exposée au risque de change car ses transactions sont principalement réalisées en dollars américains mais sont présentées en euros ; 99 % de ses revenus sont en dollars américains et 1 % en euros. Les charges opérationnelles encourues en euros excèdent les produits présentés en euros ; toutefois, ce risque est considéré comme négligeable dans la mesure où l'excédent des charges présentées en euros sur les produits ne représente qu'une faible part du total des charges.

(en milliers d'euros)	US \$	€	CAD	% exposé au risque de change	
Produits	€ 19 452	€ 19 257	€ 195	-	99 %
Charges	€ 3 616	€ 2 323	€ 1 230	€ 64	36 %
Opérationnelles	€ 1 765	€ 472	€ 1 230	€ 64	73 %
Financières	€ 1 239	€ 1 239	-	-	100 %
Amortissements	€ 612	€ 612	-	-	100 %

3.2) Risque de crédit

Le Groupe est soumis à un risque de concentration de crédit, 99 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation

financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard le Groupe estime que ses produits financiers récurrents sont adéquats. La Société ne bénéficie plus de facilités de crédit, ayant remboursé sa dette fin 2008. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. La Société dispose de politiques spécifiques qui sont suivies et exposées dans la politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, la Société revoit les stratégies relatives à l'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement, de façon à maximiser les rendements pour les actionnaires et protéger les actifs de la Société.

4) Immobilisations incorporelles
(en milliers d'euros)

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles du Groupe s'analysent comme suit :

	31 décembre 2007	Augmentation	Diminution/ Reprise	Diminution	Écarts de conversion	31 décembre 2008
<u>Valeurs brutes</u>						
Paul Isnard (PER)	3 732				167	3 899
Rosebel	10 423				467	10 890
Total	€ 14 155	€ -	-	€ -	€ 634	€ 14 788
<u>Amortissements</u>						
Paul Isnard (PER)	(3 732)				(167)	(3 899)
Rosebel	(2 055)	(466)			(112)	(2 633)
Total	€ (5 787)	€ (466)	-	€ -	€ (279)	€ (6 532)
<u>Valeurs nettes</u>						
Paul Isnard (PER)	-	-			-	-
Rosebel	8 368	(466)			355	8 256
Total	€ 8 368	€ (466)	-	€ -	€ 355	€ 8 256

	31 décembre 2008	Augmentation	Diminution/ Reprise	Transféré aux actifs détenus en vue de la vente	Écarts de conversion	31 décembre 2009
<u>Valeurs brutes</u>						
Paul Isnard (PER)	3 899			(3 835)	(64)	-
Rosebel	10 890				(178)	10 712
Total	€ 14 788	€ -	-	€ (3 835)	€ (242)	€ 10 712
<u>Amortissements</u>						
Paul Isnard (PER)	(3 899)		538 ¹	3 312	50	-
Rosebel	(2 633)	(612)			59	(3 186)
Total	€ (6 532)	€ (612)	538	€ 3 312	€ 109	€ (3 186)
<u>Valeurs nettes</u>						
Paul Isnard (PER)	-		538	(523)	(14)	-
Rosebel	8 256	(612)			(120)	7 525
Total	€ 8 256	€ (612)	538	€ (523)	€ (134)	€ 7 525

¹ Reprise de la provision d'un montant de 750 000 \$ (538 000 €) constituée au titre du transfert Paul Isnard à Auplata S.A. ; voir également la Note 19.

5) Immobilisations corporelles
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2007	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	31 décembre 2008
<u>Valeurs brutes</u>					
Autres immobilisations corporelles	6	-	-	(1)	5
Total	€ 6	€ -	€ -	€ (1)	€ 5
<u>Amortissements</u>					
Autres immobilisations corporelles	(3)	(2)	-	1	(4)
Total	€ (3)	€ (2)	€ -	€ 1	€ (4)
<u>Valeurs nettes</u>					
Autres immobilisations corporelles	3	(2)	-	-	1
Total	€ 3	€ (2)	€ -	€ -	€ 1

	31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	31 décembre 2009
<u>Valeurs brutes</u>					
Autres immobilisations corporelles	5	-	(1)	-	4
Total	€ 5	€ -	€ (1)	€ -	€ 4
<u>Amortissements</u>					
Autres immobilisations corporelles	(4)	-	2	(2)	(4)
Total	€ (4)	€ -	€ 2	€ (2)	€ (4)
<u>Valeurs nettes</u>					
Autres immobilisations corporelles	1	-	1	(2)	1
Total	€ 1	€ -	€ 1	€ (2)	€ -

6) Créances clients et autres actifs courants
(en milliers d'euros)

Actifs courants	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients et comptes rattachés ¹	5 689	3 016
Sous total des créances clients et comptes rattachés	5 689	3 016
Créances fiscales et sociales	35	161
Avances et garanties	-	890
Charges constatées d'avance	-	20
Sous total des autres actifs courants	35	1 070
Total	€ 5 724	€ 4 086

¹ Les créances clients et comptes rattachés comprennent 5 642 millions € à recevoir d'IAMGOLD.

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres négociables ¹	6 143	-
Liquidités	5 366	468
Total	€ 11 509	€ 468

¹ La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

Début août 2009, la banque Macquarie a revu le contrat de prêt conclu avec EURO et a considéré que l'ensemble des restrictions concernant la trésorerie d'EURO était levé.

En octobre 2009, EURO a commencé à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements les plus élevés possible accompagnés d'un niveau de risque approprié (voir la Note 3.3)

8) Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société était constitué de 62 496 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action.

Au cours des deux derniers exercices, le capital social de la Société a évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2007	60 591 460	€ 0,01	€ 606	€ 45 634
12 décembre 2008	1 905 001	€ 0,01	€ 19	€ 1 342
Au 31 décembre 2008	62 496 461	€ 0,01	€ 625	€ 46 976
Au 31 décembre 2009	62 496 461	€ 0,01	€ 625	€ 46 976

Aucune action n'a été émise en 2009.

9) Paiements fondés sur des actions

Le Plan d'options sur actions d'EURO permet au conseil d'administration d'EURO d'octroyer des options sur actions aux participants remplissant les conditions requises à un prix de souscription minimum égal à 80 % du cours de clôture sur Euronext Paris au cours des 20 jours consécutifs précédant la date d'attribution de l'option.

En décembre 2008, toutes les options encore en circulation ont été exercées.

	2009		2008	
	Prix d'exercice moyen	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre (en milliers)
Au 1er janvier	-	-	€ 0,75	1 525
Octroyées	-	-	€ 0,79	380
Exercées	-	-	€ 0,75	1 905
Expirées	-	-	-	-
Au 31 décembre	€ -	-	€ -	-

Aucune option n'a été octroyée en 2009.

10) Passifs financiers (en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Instrument financiers dérivés	2 550	2 440
Autres dettes financières	-	2 566
Total du passif financier courant	€ 2 550	€ 5 006

Instrument financiers dérivés

Dans le cadre du financement Macquarie, EURO a dû couvrir une partie des produits des redevances contre les fluctuations du cours de l'or. A cette fin, EURO a conclu deux contrats de vente à terme d'or :

Un contrat de vente à terme de 57 000 onces d'or à 421 \$ l'once payable 29 jours après chaque trimestre civil en 10 montants trimestriels égaux de 5 700 onces, a pris effet en janvier 2005. EURO a réglé son dernier contrat de vente à terme d'or de 5 700 onces d'or à 421 \$ l'once le 31 juillet 2007.

Un second contrat de vente à terme de 57 000 onces d'or à 458,50 \$ l'once payable 29 jours après chaque trimestre civil en 10 montants trimestriels égaux de 5 700 onces, a pris effet en juillet 2007.

Aux termes de ces contrats, quand le cours moyen trimestriel de l'or (« London PM gold price ») est inférieur au cours de liquidation, Macquarie paye au Groupe la différence entre ce cours moyen et le cours contractuel pour 5 700 onces d'or. Inversement, si le cours moyen trimestriel (« London

PM gold price ») est supérieur au cours contractuel par once d'or, le Groupe verse à l'institution financière la différence entre le cours moyen et le cours contractuel pour 5 700 onces d'or.

En 2009, EURO a liquidé 2 850 onces d'or qui ont été réglées fin octobre 2009. Au 31 décembre 2009, les derniers 5 700 onces de contrats de dérivés d'or sont arrivés à échéance, au prix de l'once de 458,50 € l'once, avec une date de règlement fin janvier 2010.

11) Dettes fournisseurs et autres passifs courants (en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes fournisseurs	180	1 258
Dettes fiscales et sociales	178	62
Dettes intragroupe avec IAMGOLD	17	-
Autres passifs ¹	13	35
Impôt sur le résultat	958	-
Total	€ 1 346	€ 1 355

¹ Les autres passifs comprennent principalement des jetons de présence dus au titre du quatrième trimestre 2008 et 2009.

12) Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Redevances Rosebel	19 257	12 158
Autres produits opérationnels	195	279
Total	€ 19 452	€ 12 437

Les produits des activités ordinaires proviennent de deux types d'activités :

- des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel, et
- des redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française.

Les produits des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel constituent la principale source de revenus.

13) Charges opérationnelles
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Coûts liés à l'OPA par IAMGOLD	6	1 971
Coûts liés à l'arbitrage avec IAMGOLD	-	137
Charges administratives	625	1 035
Jetons de présence	63	143
Honoraires des auditeurs	128	148
Honoraires juridiques	149	259
Coûts liés au retrait de la cote officielle	103	129
Taxe professionnelle	365	134
Options sur actions	-	67
Coûts liés à la sûreté sur les biens Paul Isnard	327	-
Total des charges opérationnelles	€ 1 765	€ 4 023

14) Produits et charges financiers
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Autres produits de placements	8	41
Gains de change	37	165
Total des produits financiers	€ 44	€ 206
Intérêts sur l'emprunt Macquarie	-	68
Perte de change	61	93
Charge liée aux instruments financiers	1 178	961
Autres	-	38
Total des charges financières	€ 1 239	€ 1 161
Résultat financier	€ (1 195)	€ (955)

15) Dotation aux amortissements / reprise de provisions
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	612	466
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-	2
Total de la dotation	€ 612	€ 468
Reprise de la provision au titre du Permis Exclusif de Recherches (PER) Paul Isnard	538	
Total de la reprise	€ 538	€ -

16) Impôts**16.1) Rapprochement d'impôts**
(en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre l'impôt théorique calculé au taux applicable aux sociétés en France et l'impôt au taux effectif :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Résultat avant impôt	€ 16 418	€ 6 991
Impôt théorique calculé au taux légal applicable dans le pays de chaque filiale	(5 472)	(2 330)
Impôts liés aux charges non déductibles	(20)	(46)
Impôt différé sur CVAE (taxe professionnelle) ¹	(76)	
Impôts liés aux différences permanentes	-	3
Autres	(212)	
Écarts de conversion	135	66
Impôt effectif	€ (5 644)	€ (2 307)

Le taux d'imposition applicable en 2009 est de 33 1/3 %.

¹ Conformément à IAS 12, la qualification de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporaires existant à cette date par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finance ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

**16.2) (Charges) / Produits d'impôts exigibles
(en milliers d'euros)**

Les impôts comprennent :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(Charges) / Produits d'impôts exigibles	(958)	-
Produit d'impôts différés sur différences temporaires et déficits reportables	(4 686)	(2 307)
Total	€ (5 644)	€ (2 307)

16.3) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé s'élèvent à 0,88 million €. En l'absence de déficits reportables, l'actif d'impôt différé se rapporte à des différences temporaires principalement liées aux contrats de vente à terme d'or d'un montant de 0,85 million €.

17) Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du Groupe – rapporté au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 10 774	€ 4 684
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	62 496 461	60 690 624
Résultat par action		
de base	€ 0,172	€ 0,077
dilué	€ 0,172	€ 0,077

18) Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont les suivantes :

	IAMGOLD Corporation
Présentation des parties liées	IAMGOLD est actionnaire majoritaire d'EURO Ressources S.A. (la Société détient 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions diluées)
Nature des relations entre parties liées	Les commissions de gestion supportées à ce jour s'élèvent à 0,192 million € et 0,017 million € étaient payables au 31 décembre 2009 ; les frais engagés et remboursables au titre de la sécurité de Paul Isnard en Guyane Française s'élèvent à 0,027 million €.

L'information relative à la rémunération des administrateurs regroupe les versements de jetons de présence et l'attribution d'options de souscription d'actions.

Jetons de présence :

La rémunération des administrateurs de la Société pour les exercices 2008 et 2009 s'analyse comme suit :

Chaque administrateur a reçu un montant brut annuel de 16 000 \$, et a reçu un montant supplémentaire de 1 000 \$ brut au titre de chaque réunion à laquelle il a assisté, et de 750 \$ pour chaque participation à un comité du conseil d'administration auquel il a assisté.

Monsieur James H. Dunnett : 16 500 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 500 \$ au titre de 2008 versés en 2009. Monsieur James H. Dunnett a démissionné du conseil d'administration le 31 décembre 2008.

Monsieur Allan J. Marter : 16 500 \$ versés en 2008 au titre de 2008, 7 500 \$ au titre de 2008 versés en 2009 et 750 \$ versés en 2009 au titre de 2009. Monsieur Allan J. Marter a démissionné du conseil d'administration le 14 janvier 2009.

Monsieur Ian L. Boxall : 17 850 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 275 \$ au titre de 2008 versés en 2009, 15 075 \$ versés en 2009 au titre de 2009 et 6 300 \$ au titre de 2009 versés en 2010.

Monsieur Donald R. Getty : 18 600 \$ versés en 2008 au titre de 2008, 8 025 \$ au titre de 2008 versés en 2009 et 750 \$ versés en 2009 au titre de 2009. Mr Donald R. Getty a démissionné du conseil d'administration le 14 janvier 2009.

Monsieur David Watkins: 21 225 \$ versés en 2008 au titre de 2008, 9 600 \$ au titre de 2008 versés en 2009, 15 075 \$ versés en 2009 au titre de 2009 et 6 300 \$ au titre de 2009 versés en 2010.

Monsieur Ian Smith : 17 425 \$ versés en 2008 au titre de 2008, 9 600 \$ au titre de 2008 versés en 2009, 15 075 \$ versés en 2009 au titre de 2009 et 6 300 \$ au titre de 2009 versés en 2010.

Les autres administrateurs, à savoir Madame Carol Banducci, Monsieur Larry Phillips et Monsieur Paul Olmsted, dirigeants d'IAMGOLD Corporation, n'ont pas perçu de jetons de présence durant 2009.

19) Actifs détenus en vue de la vente

Le 18 novembre 2009, la Société et Golden Star ont signé un accord transactionnel afin de mettre un terme au litige opposant les deux parties concernant les propriétés Paul Isnard détenus par EURO et la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.R.L. (« SOTRAPMAG »), filiale détenue à 100 % par EURO et basée en Guyane Française.

Les propriétés Paul Isnard sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG et du Permis Exclusif de Recherches (« PER ») Paul Isnard (collectivement « les Propriétés Paul Isnard »). Le renouvellement du PER a été accordé en janvier 2010 jusqu'à la fin novembre 2010.

Aux termes de l'accord transactionnel, EURO s'est engagé à transférer les titres SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER à Golden Star, et EURO recevra une redevance sur la production d'or des Propriétés Paul Isnard. La redevance, conformément à l'accord initial conclu par les parties, représente la différence entre le cours de l'or et 400,00 \$ multipliés par 10 % de la production d'or jusqu'à deux millions d'onces, et par 5 % de la production d'or entre deux et cinq millions d'onces.

EURO transfèrera les Propriétés Paul Isnard en échange d'un actif non monétaire, une redevance sur la production d'or. Selon IAS 38, le coût d'une telle immobilisation incorporelle doit être évalué à la juste valeur. Si l'actif acquis ne peut être évalué à la juste valeur, son coût est évalué à la juste valeur de l'actif donnée. La redevance ne peut être évaluée à la juste valeur car les ressources

présentées sont considérées comme « inférées » et n'ont pas nécessairement de viabilité économique. EURO a décidé d'évaluer la redevance à la juste valeur des Propriétés Paul Isnard transférés à Golden Star.

En décembre 2009, Golden Star a notifié EURO que la propriété de SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER devait être transférée à Auplata S.A. La date de réalisation des transferts devrait avoir lieu en juin 2010, sous réserve de l'approbation du transfert de SOTRAPMAG par les autorités françaises. Sur la base de la transaction entre Golden Star et Auplata concernant la cession des Propriétés Paul Isnard ainsi que deux autres propriétés d'exploration en Guyane Française, la Société a estimé que la valeur des Propriétés Paul Isnard s'élevait à 1 500 000 \$ (750 000 \$ pour le PER et 750 000 \$ pour les concessions).

Du fait de cet accord transactionnel conclu avec Golden Star pour le transfert des Propriétés Paul Isnard, la valeur recouvrable du PER doit être revue au 31 décembre 2009. Rappelons que les concessions n'ont pas de valeur comptable. En conséquence, EURO a repris la provision pour dépréciation portant sur le PER de 750 000 \$ au 31 décembre 2009.

Les actifs et passifs de SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER ont été présentés comme « détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2009, comme analysé dans le tableau ci-après :

Actifs classés comme détenus en vue de la vente	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Paul Isnard	3 835	-
Dépréciation de Paul Isnard	(3 312)	-
Créances clients ¹	42	-
Liquidités	2	-
Total	€ 567	€ -

¹ Créances sur Golden Star

Passifs classés comme détenus en vue de la vente	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes fournisseurs	38	-
Autres passifs courants ¹	27	-
Total	€ 65	€ -

¹ Montant dû à IAMGOLD France



Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2009

BILAN ACTIF

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 052 292	3 529 024	523 268	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	11 145 984	3 299 219	7 846 765	8 468 090
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	166 746	166 746		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 066	5 066	0	930
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	3 316 986	2 793 718	523 268	
Créances rattachées à des participations	5 031 092	5 031 092		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				3 375
	23 718 165	14 824 864	8 893 301	8 472 395
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 976 441	287 855	5 688 586	3 016 065
Autres créances	2 521 486	2 484 750	36 735	1 053 018
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	6 142 626		6 142 626	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 365 395		5 365 395	465 679
Charges constatées d'avance (3)				18 945
	20 005 948	2 772 606	17 233 342	4 553 706
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	411		411	
TOTAL GENERAL	43 724 524	17 597 470	26 127 054	13 026 102
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				2 127 525

BILAN PASSIF

	31/12/2009	31/12/2008
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 624 965)	624 965	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	47 050 873	47 050 873
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	30 216	30 216
- Autres réserves		
Report à nouveau	-38 611 249	-38 130 705
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 683 598	- 480 544
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	24 778 402	9 094 804
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	17 006	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	181 084	1 259 085
Dettes fiscales et sociales	1 136 926	61 042
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 328	2 600 900
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	1 348 344	3 921 027
Ecart de conversion Passif	308	10 270
TOTAL GENERAL	26 127 054	13 026 102
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 348 344	3 921 027
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMpte DE RESULTAT

	31/12/2009			31/12/2008
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	121 677		121 677	166 178
Chiffre d'affaires net	121 677		121 677	166 178
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			718 103	121 587
Autres produits			19 241 381	12 067 306
			20 081 161	12 355 072
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 216 772	3 899 920
Impôts, taxes et versements assimilés			296 574	153 104
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			621 407	518 609
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				166 178
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			478 903	
Autres charges			88 608	142 180
			2 702 263	4 879 992
RESULTAT D'EXPLOITATION			17 378 898	7 475 080
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			7 477	43 490
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			523 268	
Différences positives de change				1 047 969
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			530 745	1 091 459
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			968 409	8 789 000
Différences négatives de change			298 675	257 260
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 267 084	9 046 260
RESULTAT FINANCIER			- 736 339	-7 954 801
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			16 642 559	- 479 721

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2009	31/12/2008
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	635	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	635	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	849	823
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	849	823
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 213	- 823
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	958 748	
Total des produits	20 612 541	13 446 531
Total des charges	4 928 944	13 927 075
BENEFICE OU PERTE	15 683 598	- 480 544
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 26 127 054 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 15 683 598 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/03/2010.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères énoncés par le règlement sur les actifs.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Les concessions, brevets et licences correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Gross Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine, et amortis en fonction de son exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année rapportée à la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au PCG 2005, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux coûts d'emprunt relatif au financement de l'acquisition des droits à redevance de la mine Gross Rosebel.

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| - Matériel et outillage | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | 3 à 5 ans |

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevalueur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevalueur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

Le fait marquant de l'exercice 2009 sont les suivants :

DENOUEMENT DU CONTENTIEUX CONCERNANT PAUL ISNARD

Le 18 novembre 2009, EURO RESSOURCES et Golden Star ont signé un accord transactionnel afin de mettre un terme au litige opposant les deux parties concernant les propriétés Paul Isnard détenues par EURO RESSOURCES et la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.R.L ("SOTRAPMAG"), filiale détenue à 100% par EURO RESSOURCES et basée en Guyane Française.

Les propriétés Paul Isnard sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG et du Permis Exclusifs de Recherches ("PER") Paul Isnard (collectivement "les Propriétés Paul Isnard"). Le renouvellement du PER a été accordée en janvier 2010 jusqu'à fin novembre 2010.

Aux termes de l'accord transactionnel, EURO RESSOURCES s'est engagé à :

- céder les titres SOTRAPMAG à Golden Star;
- transférer les droits d'EURO RESSOURCES sur le PER à Golden Star;
- abandonner l'ensemble des prêts, comptes courants et créances détenues sur SOTRAPMAG.

En échange, EURO RESSOURCES recevra une redevance sur la production d'or des Propriétés Paul Isnard. La redevance, conformément à l'accord initial conclu par les parties, représente la différence entre le cours de l'or et 400,00 \$ multiplié par 10% de la production d'or jusqu'à deux millions d'onces, et par 5% de la production d'or entre deux et cinq millions d'onces.

En décembre 2009, Golden Star a notifié à EURO RESSOURCES que la propriété de SOTRAPMAG et les droits d'EURO RESSOURCES sur le PER devaient être transférés à Auplata SA. La date de réalisation des transferts devrait avoir lieu en juin 2010, sous réserve de l'approbation du transfert de SOTRAPMAG par les autorités françaises. Sur la base de la transaction entre Golden Star et Auplata concernant la cession des Propriétés Paul Isnard ainsi que deux autres propriétés d'exploration en Guyane Française, EURO RESSOURCES a estimé que la valeur des Propriétés Paul Isnard s'élevait à 1 047 K€ (523 K€ pour le PER et 523 K€ pour les concessions détenues par SOTRAPMAG).

Au 31 décembre 2009, sur la base de cette valorisation, la société a repris dans ses comptes :

- la provision pour dépréciation sur le PER pour 523 K€ pour ramener la valeur nette comptable du PER à 523 K€
- la provision pour les titres SOTRAPMAG pour 523 K€ pour ramener la valeur nette comptable des titres à 523 K€

Par ailleurs, l'ensemble des créances, comptes courants et prêts détenus sur SOTRAPMAG a été provisionné à 100% au 31 décembre 2009.

AUTRES CHARGES FINANCIERES

Au 31 décembre 2009, la couverture sur or s'élève à 5 700 onces d'or soit 3,65 MUS\$ (au cours de l'or au 31 décembre 2009).

Conformément aux principes comptables français, la couverture sur or ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes.

AUTRES INFORMATIONS

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes (C. com Art. R 123-198 et R 233-14 modifié) :

Montant en €(HT)

- Audit **2009**

- Commissariat aux comptes, 132 313 €
certification, examen des
comptes individuels et
consolidés

- Autres diligences et 0 €
prestations directement liées à
la mission du commissaire
aux comptes

TOTAL 132 313 €

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I	4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	11 312 730	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 867	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	Total III	6 867	
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		8 348 077	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		3 375	
Total IV	Total IV	8 351 452	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	23 723 341	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)			4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			11 312 730	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 801	5 066	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III	Total III	1 801	5 066	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			8 348 077	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 375		
Total IV	Total IV	3 375	8 348 077	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 375	23 718 165	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	2 844 640	621 325		3 465 965
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 936	82	952	5 066
Emballages récupérables et divers					
	Total III	5 936	82	952	5 066
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 850 576	621 407	952	3 471 031

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissm. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
	Total III						
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	4 052 292		523 268	3 529 024
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	8 348 077		523 268	7 824 809
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	166 178	121 677		287 855
Autres dépréciations	2 127 525	357 226		2 484 750
Total III	14 694 073	478 903	1 046 536	14 126 439
TOTAL GENERAL (I + II + III)	14 694 073	478 903	1 046 536	14 126 439

<i>- d'exploitation</i>	478 903	523 268
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>		523 268
<i>- exceptionnelles</i>		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	5 031 092		5 031 092
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 976 441	5 976 441	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	35 367	35 367	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 484 750		2 484 750
	Débiteurs divers	1 369	1 369	
	Charges constatées d'avance			
Total		13 529 019	6 013 177	7 515 842

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	181 084	181 084		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 545	26 545		
	Impôts sur les bénéfices	958 748	958 748		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	151 633	151 633		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	17 006	17 006		
	Autres dettes	13 328	13 328		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
Total		1 348 344	1 348 344		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	3 316 986		
Créances rattachées à des participations	5 031 092		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	8 348 077		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	5 930 454		
Autres créances	2 484 750		
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	8 415 204		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	17 006		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	17 006		

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique : - n'entrant pas dans le cadre de commande client - entreprises en fonction de clients potentiels			4 052 292	4 052 292
Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique : - Etat et collectivités publiques de France - autres clients France - clients étrangers				
Total 1			4 052 292	4 052 292
Autres dépenses de recherche et développement : - cotisations parafiscales - subventions versées - acquisitions de résultats de recherche				
Total 2				
TOTAL GENERAL			4 052 292	4 052 292
<i>dont inscrit au compte 203 au bilan</i>				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2009	31/12/2008
Créances clients et comptes rattachés			
418100	FACTURES A ETABLIR	45 987	31 922
418110	FAE INTERCOMPAGNIE	121 677	
	Total	167 664	31 922
Disponibilités			
518700	INTERETS COUR. A RECEVOIR	825	81
	Total	825	81
TOTAL GENERAL		168 489	32 002

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURNISSEURS-FNP	152 064	217 022
	Total	152 064	217 022
Dettes fiscales et sociales			
438600	PROV ORGANIC	26 545	19 584
448600	ETAT TAXES A PAYER	151 381	41 127
	Total	177 926	60 711
TOTAL GENERAL		329 991	277 732

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'exploitation		18 945
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total		18 945

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Cession d'immobilisations corporelles	635	775200
Total	635	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Cession d'immobilisations corporelles	849	675200
Total	849	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,01000	0,01000	62 496 461			62 496 461

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	121 677		121 677
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
Total	121 677		121 677

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	16 642 559	958 748	15 683 811
+ Résultat exceptionnel	- 213		- 213
- Participations des salariés			
Résultat comptable	16 642 346	958 748	15 683 598

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances				
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	411			308
Sur dettes sur immobilisations				
Total	411			308

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Au 31/12/2009, cet engagement ne porte plus que sur 5 700 onces d'or et s'élève à 3,65 MUSD	
Total (1)	

<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements reçus	Montant
Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à la société AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 0,5 % des revenus bruts sur les propriétés YAOU et DORLIN dès lors que la production commerciale sera égale ou supérieure à 250 000 USD.	
Total (2)	

<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements réciproques	Montant
Total	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours Autres :	
Total	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour congés payés - Participation des salariés - Organic Autres :	8 838
Total	8 838

<i>Amortissements réputés différés</i>	
<i>Déficits reportables</i>	
<i>Moins-values à long terme</i>	

**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
IAMGOLD			401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
SOTRAPMAG SARL Lotissement Les Nénuphars 97354 - Rémire Montjoly - GUYANE				
	304 898	-7 325 801	100,000	- 501 597
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				



Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A.
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2010

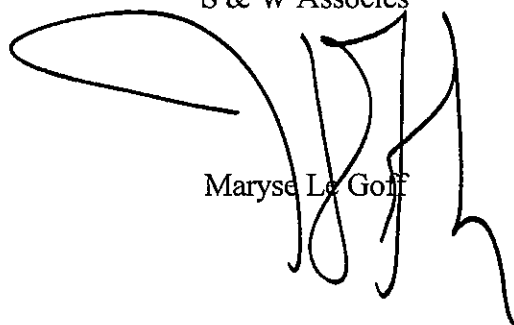
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

S & W Associés



Maryse Le Goff

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

S&W Associés
8, avenue du Président Wilson
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2010

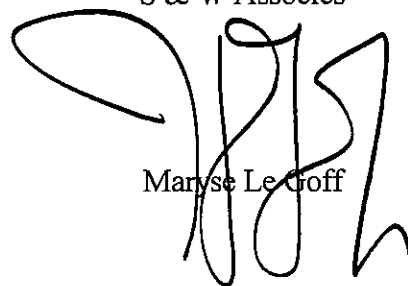
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

S & W Associés



Maryse Le Goff



Attestation des Responsables



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Larry E. Phillips, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait le 28 avril 2010

Monsieur Larry E. Phillips
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624.964,61€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A